



Bulletin de la Sabix

Société des amis de la Bibliothèque et de l'Histoire de
l'École polytechnique

46 | 2010

**Souvenirs d'un témoin actif à l'École Polytechnique en
mai 1968**

Annexes

Emmanuel Grison



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/sabix/939>

DOI : [10.4000/sabix.939](https://doi.org/10.4000/sabix.939)

ISSN : 2114-2130

Éditeur

Société des amis de la bibliothèque et de l'histoire de l'École polytechnique (SABIX)

Édition imprimée

Date de publication : 1 mai 2010

Pagination : 53-68

ISBN : ISSN 2114-2130

ISSN : 0989-30-59

Référence électronique

Emmanuel Grison, « Annexes », *Bulletin de la Sabix* [En ligne], 46 | 2010, mis en ligne le 28 octobre 2012, consulté le 07 septembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/sabix/939> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/sabix.939>

Ce document a été généré automatiquement le 7 septembre 2020.

© SABIX

Annexes

Emmanuel Grison

JEAN MAJORELLE

51, BOULEVARD DE COURCELLES
924 46-94

Paris le 28 mai 1969

I.

Mon cher Professeur,

J'ai communiqué au Conseil de Perfectionnement votre lettre du 23 mai et je n'ai pas besoin de vous dire combien les regrets que je vous avais exprimés au cours de notre récente conversation ont été partagés par tous.

Vous voudrez bien en trouver ici l'expression.

Les scrupules que vous manifestez de ne pouvoir assurer à la fois votre enseignement à l'X et les nouvelles responsabilités que vous assumerez au C.E.A. ont été bien évidemment compris sans que pour autant nous soyons moins attristés de votre départ.

Vous savez la confiance avec laquelle j'avais travaillé avec vous : je ne manquerai pas de faire appel à vos conseils dans les cas difficiles.

Veillez croire, mon cher Professeur, en mes sentiments amicalement dévoués.

Monsieur E. GRISON
Professeur à l'École Polytechnique
17 rue Descartes
P a r i s - 5^e

JEAN MAJORELLE

Président du Conseil de Perfectionnement
de l'École Polytechnique

*L'apartenance au direct fixe est compromise
de l'année. augmenté mon report de la
vie puis d'une collaboration d'après la van la
leur j'attachais une priorité particulière.
Tous au mieux me accompagnent au C.E.D.*

33



ÉCOLE POLYTECHNIQUE
17, rue Descartes (5^e)
TÉL. 033-81-13

Paris, le

II

LE DIRECTEUR DES ÉTUDES

CONSEIL DE PERFECTIONNEMENT

Séance du 25 Juin 1968

COMPTE-RENDU ANALYTIQUE

Etaient présents :

MM. L. ARMAND, Président
Général BEAUVALLET,
Général MAHEUX, CHERADAME, ROY, LHERMITTE, ULLM
GRISON - POIRIER, PANHARD, MAJORELLE, CLAPPIER, SEGALAT
FRANCILLON.

Excusé : M. HUVELIN.

Le Conseil délibère à huis clos.

La séance est ouverte à 9 h 30.

Elle est consacrée à l'évocation des récents événements
et des problèmes qu'ils posent pour l'avenir immédiat.

M. ARMAND rappelle que quelques membres du Conseil de

./.

2

Perfectionnement se sont réunis officieusement le 21 Mai 1968 et ont conclu à accepter certaines demandes, dans le but d'empêcher les élèves de dépasser les limites au delà desquelles ils se seraient trouvés dans une situation dangereuse pour eux. Ce résultat a été atteint et notamment ils ont admis qu'ils devaient passer les examens de la fin de la présente année scolaire.

La promotion des anciens sortira de l'Ecole, passera des examens normaux, en ayant seulement remplacé l'enseignement officiel par une expérience de courtes options.

La promotion des conscrits achève normalement sa première année, et a constitué des commissions pour étudier son enseignement de deuxième année : commissions "paritaires" dont nul ne peut dire la représentativité, et où se côtoient des élèves sérieux et d'autres qui sont touchés par la logomachie actuelle.

Le Ministre a invité le Général, par lettre du 11 Juin, à lui présenter des propositions pour la désignation du directeur de l'enseignement scientifique, prévu par ses décisions du 29 mars 1968. Il a fait savoir qu'il convenait d'y procéder rapidement.

Avec le Général MAHIEUX, M. ARMAND a vu Messieurs LEPRINCE-RINGUET et SCHWARTZ et proposé la désignation d'un binôme qui serait celui de MM. ASTIER et FERRANDON. Ils ont refusé, estimant que toute désignation officielle serait inacceptable, et que les élèves n'accepteraient l'autorité que de ceux qu'ils auraient désignés.

Devant ce refus de conciliation, le Général a invité par circulaire les membres du corps enseignant à présenter des candidatures.

Le Général a été sollicité de recevoir le "Comité paritaire". Ce Comité n'ayant aucune valeur officielle ou représentative, il a répondu qu'il recevrait seulement tel groupe de professeurs qui le souhaiterait. Les enseignants dudit Comité étaient MM. SCHWARTZ, LEPRINCE-RINGUET, CHOQUET, ASTIER, RIVET, SOLOMON (M. GOLDBERG n'étant que chercheur fut retiré de la liste).

Ceci n'a pas eu de suite, mais MM. LEPRINCE-RINGUET et SCHWARTZ ont porté le 7 Juin à 10 heures au Général MAHIEUX

3

datée du 5 Juin
une lettre/non signée "émanant du Comité paritaire", (texte annexé au présent compte-rendu). La lettre refusait tout directeur de l'enseignement scientifique "parachuté". M. LEPRINCE-RINGUET a précisé à M. ARMAND, sur sa demande, que "parachuté" signifiait "non désigné par les élèves".

Le Général MAHIEUX ayant exigé que cette lettre soit signée a reçu une "lettre d'envoi", signée de MM. SCHWARTZ et LEPRINCE-RINGUET : "Nous vous remettons, de la part du Comité paritaire d'initiative, une lettre" (texte également joint).

Après en avoir référé au Ministre, le Général MAHIEUX a répondu à cette lettre - qui mettait en cause son autorité et était irrecevable, par une lettre du 11 Juin (également jointe au présent document), qui remet les choses au point de façon parfaite.

M. ARMAND, qui a revu longuement M. LEPRINCE-RINGUET, n'a pas pu faire progresser la discussion "Les élèves veulent ...", dit M. LEPRINCE-RINGUET, mais il s'agit des élèves qu'il connaît. M. LEPRINCE-RINGUET veut qu'on laisse professeurs et élèves s'organiser. Sur le projet d'un directeur de l'enseignement scientifique, il admettrait quelqu'un pour un an et a proposé "les élèves Bamberger et Bourguignon". On sait qu'il s'agit de garçons sérieux, mais il est évident que cette solution ne peut être acceptée.

Il ressort clairement de ces entretiens que M. LEPRINCE-RINGUET considère l'Ecole Polytechnique comme devant être un internat pour universitaires de qualité - comme l'ENS de la rue d'Ulm, mais venant après elle - et dont l'enseignement serait assuré par la Faculté des Sciences.

M. ARMAND ajoute qu'il avait pensé depuis longtemps comme directeur de l'enseignement scientifique, soit à M. FERRANDON, soit à un jeune ingénieur ayant un diplôme scientifique. C'est ainsi qu'il a connu M. de LADONCHAMP, ingénieur du Génie Maritime, recommandé par M. LICHNEROWICZ, mais cet ingénieur est devenu son gendre, ce qui a compliqué le problème.

M. FERRANDON accepterait d'être candidat, mais demande deux années pour réaliser l'opération et désire ne pas compromettre sa carrière d'enseignant à l'Ecole Polytechnique. Se sont par ailleurs déclarés candidats à la suite de la lettre du Général, MM. MONTAGNE, DEHEVELS et VASSEUR. MM. ARMAND et

4

CHERADAME donnent au Conseil quelques renseignements sur ces deux derniers .

M. LEPRINCE-RINGUET qui renouvelle son objection à toute personne "qui prendrait de l'autorité", propose maintenant M. ASTIER "à mi-temps", mais celui-ci n'est pas candidat .

M. ARMAND désire recueillir l'avis des membres du Conseil

M. CHERADAME rappelle que tout ceci se passe en dehors de lui . Les élèves ont demandé qu'il soit écarté ; il est clair que ceci traduit l'hostilité de M. LEPRINCE-RINGUET ; il rappelle qu'on l'a prié en 1956 de prendre la direction des études pour faire appliquer la réforme de 1956 malgré l'opposition de certains professeurs, et que M. LEPRINCE-RINGUET lui a périodiquement répété qu'il ne saurait accepter l'autorité d'un fonctionnaire incompetent . Les élèves, pour qui le directeur des études a toujours été "le responsable des exclusions et des redoublements", étaient prêts pour adopter cette position .

Le Président a estimé, pour éviter un clash, qu'il valait mieux que M. CHERADAME se tienne à l'écart des problèmes d'enseignement scientifique, tout en refusant qu'il s'en aille et en lui demandant d'aider l'Ecole dans d'autres tâches importantes, comme le concours d'entrée .

Rappelant tout le bien qu'il pense de M. FERRANDON, M. CHERADAME se demande donc si celui-ci sera soutenu dans le cas où les élèves feraient aussi une opposition à son sujet . Il serait inadmissible qu'on nomme M. FERRANDON sans le soutenir pleinement ;

M. ROY rappelle qu'il avait déjà senti se développer une action d'hostilité d'un petit groupe d'élèves contre le corps enseignant . Ils en sont au stade de la mutinerie, animé par certains professeurs . C'est très grave .

Il souligne la compétence, la loyauté, le bon esprit de M. FERRANDON, mais demande aussi qu'on ne le désigne pas si on n'est pas décidé à lui permettre d'exercer son rôle .

5

Il ne souhaite pas qu'il accepte s'il ne reçoit pas une telle assurance .

M. ARMAND répond que le Conseil de Perfectionnement ne peut donner une telle assurance qu'autant qu'il est assuré de durer . Or, il faut savoir que le Conseil de Perfectionnement est l'objet d'une campagne de dénigrement systématique, non seulement chez les élèves, mais chez les anciens élèves . On va jusqu'à dire que les élèves ont conquis de haute lutte les options, malgré l'opposition du Conseil . M. SCHWARTZ a dit à M. ARMAND : " le Conseil vous freine " ; il a prétendu de même que, s'il avait repris son poste, c'était grâce au président et non par la volonté du Conseil .

Il évoque les projets de M. BLANCARD qui veut faire reprendre l'étude de tous les problèmes de l'X par une commission extérieure . M. ARMAND affirme qu'une telle commission ne peut se concevoir, quelle que soit sa composition, que si elle relève du Conseil de Perfectionnement, et il compte le dire à M. BLANCARD . Ceci étant dit, il estime que M. MESSMER reste prêt à soutenir le Conseil .

M. LHERMITTE ayant participé à des réunions avec les élèves, est frappé de leur bonne volonté, mais de l'influence de celui qui leur parle ; or, tous les spécialistes sont déformés . Ils craignent, dit-il, que la lourdeur empêche toute réforme . Quant à M. FERRANDON, pourra-t-il dire oui ou non sur un projet de cours d'un professeur ? Le Conseil n'a-t-il pas toujours été timoré à l'égard de ceux-ci ? Il rappelle qu'il aurait voulu une politique plus forte à l'égard des maîtres de conférences .

M. ARMAND rappelle que le régime des cinq ans renouvelables est issu du Conseil . Il ajoute que si le Conseil n'a pas été plus sévère dans l'utilisation de cette facilité, c'est qu'il n'a jamais été soutenu par les professeurs . Il sera facile au Conseil de demander à M. FERRANDON d'en user .

M. LHERMITTE rappelle l'opinion défavorable des cabinets ministériels à l'égard du Conseil de Perfectionnement et même l'opinion d'un des membres (qu'il ne désigne pas) qui déplorait qu'on évolue trop lentement .

M. ARMAND objecte qu'au Comité interministériel, seul M. ORTOLI a soutenu les projets de réforme du Ministre des Armées . Il eût été facile aux cabinets des autres ministres de leur proposer :

./.

6

d'en faire autant .

M. LHERMITTE pense, à tout le moins, que la critique était inévitable parce que, selon les habitudes françaises, on prenait trop de précautions avant de lancer un projet . Revenant à M. FERRANDON, il lui a conseillé d'accepter, mais pense que sa tâche sera très difficile.

La critique ne suffit pas, rétorque M. ARMAND à Monsieur LHERMITTE : " Que proposez-vous ? "

A ceci, M. LHERMITTE répond qu'il est urgent que le Conseil ait un projet complet d'évolution de l'ensemble de l'X et des écoles d'application, qu'il soit décidé à l'appliquer avec énergie et qu'il demande alors à M. FERRANDON de le réaliser malgré les opposants quels qu'ils soient . Il regrette qu'on n'ait pas éliminé beaucoup plus de maîtres de conférences qui ne donnaient pas entière satisfaction . Il aurait fallu que le Conseil se montre plus exigeant que M. CHERADAME sur les éliminations, alors qu'il était plus indulgent .

M. ARMAND regrette ces critiques du Conseil, qui a une certaine autorité . Il lui semble, en effet, que le Ministre soutient encore le Conseil, mais qu'on est peut-être à la limite .

M. ULLMO a une grande estime pour M. FERRANDON. C'est lui qui l'a pressenti le premier . Il renouvelle son indignation devant la position de MM. SCHWARTZ et LEPRINCE-RINGUET, qu'il a déjà exprimée lors de la réunion du corps enseignant . Il n'en est que plus à l'aise pour dire que les élèves ont beaucoup de spontanéité et qu'il ne faut pas les décevoir . Ce qu'ils ont entrepris rejoint les ambitions très hautes du Conseil, ce ne sont pas des revendications, mais un enthousiasme pour le développement de la Science . L'idée d'associer à M. FERRANDON les élèves Bamberger et Bourguignon est intéressante .

M. ARMAND s'en est entretenu avec M. FERRANDON qui accepterait de travailler avec eux . Mais cette solution ne saurait être imposée, il faut qu'elle soit librement demandée par Monsieur FERRANDON . Il note aussi que va se poser le problème du contrôle du travail dans les options .

M. ULLMO n'a pas d'inquiétude . Il était prêt à renoncer à ce contrôle et a constaté qu'au contraire les élèves y tiennent : ils trouvent normal de sanctionner les "jouistics" . Il verrait par contre des

/.

7

mentions pour les bons élèves, mais pas d'interférence avec le classement .

M. GRISON pense que M. FERRANDON est bien placé vis-à-vis des élèves et des écoles d'application, qu'il ne faut pas redouter le corps enseignant si le Conseil marche vite et résolument . Il pense aussi qu'il faudra en effet rendre efficace la règle des cinq ans et en donner les moyens au directeur des études .

Mais les élèves ne sont pas menés que par l'organisation minoritaire sous-jacente . Il y a le soutien de l'ensemble de la jeunesse, l'inquiétude sur les débouchés . Il ne faut pas que le directeur de l'enseignement scientifique soit conduit à imposer aux élèves des programmes ou des réformes qu'ils récuseraient profondément . Il faut donc lui donner les moyens d'agir, en prenant par exemple position sur diverses solutions possibles . Et ceci sans retard, car le problème posé est celui du 1^{er} octobre 1968 .

M. ARMAND pense que le Conseil peut déléguer à MM. GRISON, ULLMO et LHERMITTE le soin de prendre toutes décisions au nom du Conseil .

M. CHERADAME veut souligner deux anomalies dans l'orientation des réformes qui sont étudiées par les élèves : une des causes de la crise de l'Université est l'esprit d'indépendance et l'individualisme de ses professeurs, et on cherche à introduire à l'X cette liberté d'action des professeurs ; une autre cause de la crise de l'Université est son refus de tenir compte des débouchés des étudiants autres que la recherche quand elle fait ses programmes, et il apparaît qu'on élabore à l'X des programmes ignorant la finalité de l'Ecole et ne retenant que l'orientation vers la recherche, qui n'est cependant qu'accessoire .

M. POIRIER parle d'abord des entretiens qu'il a eus avec M. BRACHET à la suite de la précédente séance et remet au Général MAHEUX le document que le Conseil lui avait demandé .

Sur le choix du directeur de l'enseignement scientifique, il pense, après en avoir discuté à la DTCAN, qu'il faut quelqu'un de plus âgé que M. de LADONCHAMP, et il soutient le choix de Monsieur FERRANDON . M. BLANCARD l'a approuvé aussi tout en regrettant qu'il ne soit pas ancien X et qu'il soit un peu âgé .

/.

8

Il évoque les problèmes qui se sont posés à l'Ecole du Génie Maritime, ce qui le conduit à souhaiter que M. FERRANDON s'appuie sur de jeunes X sortis de l'Ecole depuis trois ou quatre ans : leur expérience est très supérieure à celle de simples élèves, et il note en outre que les élèves Bamberger et Bourguignon sont tous deux tournés vers la recherche .

M. ARMAND redit que c'est M. FERRANDON qui devra choisir sa façon de travailler : il ne faut, de toute façon, rien institutionnaliser, cela conduirait à créer le soviet .

M. LHERMITTE pense que Bamberger et Bourguignon rendront un précieux service à M. FERRANDON car ils pourront expliquer aux élèves le pourquoi de ses solutions et les défendre .

M. PANHARD évoque l'importance des mesures qui seront prises non seulement pour l' X mais pour les autres écoles . On dit à HEC que l'autorité n'existe plus à l' X .

Il faut maintenir des écoles en France : elles sont, en fait, comparables aux universités américaines . Il faut des réformes vigoureuses, constructives, rapides, en n'oubliant pas le but de l'Ecole qui est de former des cadres supérieurs de la Nation, des chefs efficaces, et en ne pensant pas qu'à l'enseignement scientifique .

Il faut, quant aux moyens, distinguer la consultation, à faire très profonde, et la décision . Le consensus est l'idéal, mais la décision reste indépendante . Le Conseil de Perfectionnement ne doit pas changer dans son principe, mais doit réformer . Il approuve la délégation au groupe restreint .

Enfin, M. PANHARD estime inadmissible la lettre adressée au Général et demande que le Conseil prenne position à ce sujet et que l'on prenne des mesures contre les auteurs de cette lettre .

Le Conseil, à l'unanimité, exprime sa réprobation sur les termes de cette lettre et décide que ceci sera mentionné au procès-verbal .

M. MAJORELLE ajoute qu'il lui paraîtrait inconcevable que M. LEPRINCE-RINGUET continue à enseigner .

./.

9

Le Général MAHEUX pense qu'en d'autres temps on a pu écarter un professeur, mais qu'aujourd'hui le Gouvernement hésitera à faire "un martyr" aux yeux des élèves . Ceci étant dit, il n'hésite pas à affirmer, quand il a cherché à limiter une action des élèves qui faisait figure de mutinerie, qu'il a été trahi par le comité paritaire, et qu'il n'acceptera pas de collaborer avec ses membres, donc il s'en ira s'il le faut .

M. ARMAND craint qu'on ne puisse renvoyer les trois professeurs, et n'imagine pas qu'on puisse renvoyer M. LEPRINCE-RINGUET seul, quoiqu'il soit le plus fautif . Il faudra en parler au Ministre . Mais il est en effet essentiel que le Conseil marque aujourd'hui sa réprobation profonde de la position prise par certains professeurs, et notamment MM. LEPRINCE-RINGUET, SCHWARTZ et CHOQUET .

M. LHERMITTE pense que si le Conseil prend des positions précises sur certains aspects de la réforme, il conviendra de dire clairement à ces professeurs qu'il leur faut accepter ou se retirer .

Oui, dit M. ARMAND, on ne peut pas faire partie d'un club si on n'en accepte pas les règles . Mais il ajoute que si Monsieur FERRANDON est nommé régulièrement et s'entoure de jeunes, il peut faire contrefeu auprès des élèves, car M. LEPRINCE-RINGUET n'est pas apprécié de tous .

M. LHERMITTE redit qu'il faut que le Conseil élabore un plan d'enseignement précis cet été, et qu'on demande en Octobre aux professeurs d'accepter ou non de collaborer à son application .

M. ROY rend hommage au Général MAHEUX et marque son opposition à l'idée qu'il puisse se retirer .

M. MAJORELLE souhaite que la Commission BLANCARD ait de larges pouvoirs .

M. ARMAND approuve, à condition qu'elle dépende du Conseil de Perfectionnement, et qu'on en tire un assouplissement des règlements .

./.

10

M. CLAPPIER accepte le choix de M. FERRANDON, qu'il ne connaît pas, et l'idée qu'il choisisse lui-même sur qui s'appuyer. Il approuve également la solution de M. LHERMITTE, qui consiste à préparer un programme et à proposer aux professeurs de s'y rallier ou non.

MM. MAJORELLE et GRISON expriment la même approbation.

M. SEGALAT est d'accord sur les orientations qui viennent d'être présentées, et notamment sur les remarques de M. ULLMO.

M. FRANCILLON s'associe à MM. LHERMITTE et CLAPPIER et au choix de M. FERRANDON.

Le Général BEAUVALLET émet le même avis. Il demande quelle sera la procédure pour désigner M. FERRANDON.

M. ARMAND répond qu'il réunira tous les professeurs (moins quatre absents) avec le Général le 27, ils écouteront leurs avis, leur présenteront le projet de nomination de M. FERRANDON. Si, comme il le pense, il y a un large assentiment, il écrira aussitôt au Ministre que le Conseil, après consultation des professeurs, le propose, et le Ministre a promis de signer aussitôt. S'il y avait opposition totale, il réunirait de nouveau le Conseil.

M. ULLMO demande si on consultera les élèves, mais M. ARMAND fait observer qu'il n'y a pas, actuellement, d'élèves que l'on puisse considérer comme représentant leurs camarades.

M. GRISON insiste sur l'urgence du travail de M. FERRANDON.

M. ARMAND sait que celui-ci doit cependant liquider certaines affaires personnelles. Il faut lui demander néanmoins de se mettre aussitôt en place à temps partiel, et que chacun lui apporte son aide. On ne peut pas attendre le 1^{er} septembre pour traiter tous les problèmes et préparer les textes.

Départ de MM. MAJORELLE et PANHARD à 12 h 20.

Répondant à une question posée par M. CHERADAME, le Conseil décide enfin que le procès-verbal de la présente séance ne sera pas diffusé à Messieurs les membres du Conseil d'Instruction.

La séance est levée à 12 h 25.

III

Paris, le 5 Juin 1968

Le Comité Paritaire d'Initiatives
à
Monsieur le Général
Commandant l'Ecole Polytechnique

Les enseignants, membres du Comité Paritaire, ont reçu votre lettre demandant des candidatures pour un poste de directeur de l'enseignement scientifique à l'Ecole Polytechnique. Ils en ont naturellement fait part aux élèves de ce comité avec lesquels ils travaillent.

Nous vous avons demandé de recevoir le comité ou une délégation et regrettons que vous n'ayez pu accéder à cette demande : cela aurait permis d'amorcer un échange de vues sans doute fructueux qui, de toute façon, devra s'établir entre nous ; vous approuvez d'ailleurs l'action entreprise par les élèves pour l'organisation de l'enseignement.

Nous comprenons bien qu'il est nécessaire que vous ayez avec vous une personnalité capable de préciser, en contact avec les élèves et les enseignants et avec leur participation, l'ensemble des réformes proposées par eux à court et moyen terme ; ceci vaut aussi bien pour l'enseignement que pour les problèmes d'amont et d'aval de l'Ecole. Mais, pour que cela soit sain et conforme à l'esprit actuel, il ne faut pas que cette personnalité soit parachutée.

Votre lettre se réfère à la directive ministérielle du 20 Mars 1968. Or, ce qui était prévu par cette directive est dépassé : les décisions déjà prises pour la promotion 1966 suffisent à le prouver. Il nous semble donc un peu étonnant de voir une décision particulière de cette directive mise à exécution actuellement, d'autant plus que dans la période de transition il faut un homme prévu seulement pour une courte durée, un an par exemple, afin d'effectuer une mise en place de l'enseignement rénové et des structures nouvelles. Or, la lettre ne dit rien sur les fonctions de cet homme ni sur la durée de son mandat.

En résumé, nous pensons que les termes de votre lettre auraient été exactement les mêmes avant les événements récents. Sommes-nous donc revenus brusquement à l'époque précédente ? Nous ne pouvons l'imaginer.

Nous proposons donc qu'une personne, ayant l'expérience des problèmes de l'enseignement et la confiance des enseignants et des élèves et proposée par eux, se consacre pendant une année à la mise en place des structures nouvelles de l'enseignement et réalise la liaison indispensable avec les autorités de l'Ecole .

Le Comité Paritaire .

Paris, le 7 Juin 1968

COPIE

Mon Général,

Nous vous remettons, de la part du Comité Paritaire d'initiatives dont vous connaissez la composition, une note sur les problèmes que soulève votre récente lettre aux membres du corps enseignant .

Nous souhaitons vivement que les propositions de cette lettre retiennent votre attention : elles nous paraissent constructives et réalistes pour l'actuelle période de réformes et constituent la réponse à votre lettre des enseignants du Comité Paritaire, à savoir Messieurs Astier, Choquet, Leprince-Ringuet, L. Schwartz et Solomon .

Nous vous prions de croire, mon Général, à nos sentiments tout dévoués .

L. Schwartz

L. Leprince-Ringuet

ECOLE POLYTECHNIQUE
N° 2566 /EP/CDT
Cl: G2/15

Paris, le 11 Juin 1968

Le Général de Division MAHIEUX
Commandant l'Ecole Polytechnique
à
Monsieur le Professeur LEPRINCERINGUET
Monsieur le Professeur SCHWARTZ

COPIE

OBJET : Désignation du Directeur de l'Enseignement Scientifique

A la suite de notre entretien du vendredi 7 juin matin, j'ai transmis à Monsieur le Ministre des Armées le document (daté du 5 Juin) que vous m'avez laissé à cette occasion, ainsi que la lettre (datée du 7 Juin) que vous m'avez adressée, en réponse, semble-t-il, à ma lettre du 8 juin.

Le 7 juin, je vous avais fait part de mon extrême surprise devant le projet envisagé et de l'obligation où j'étais d'en référer au Ministre.

Comme je pouvais le prévoir, le Ministre ne juge pas acceptable le procédé que vous proposez pour la désignation du Directeur de l'Enseignement Scientifique (1). Il pourra d'ailleurs vous recevoir dès que son emploi du temps le lui permettra.

Dès à présent, il y a lieu de déterminer sans retard un candidat valable au cours d'une réunion de tous les professeurs, à laquelle assisteraient le Président du Conseil de Perfectionnement et moi-même. Cette méthode, accompagnée d'une information objective des élèves et du recueil de leurs aspirations, devrait aboutir, dans la confiance et grâce à la bonne volonté de tous, au choix d'un candidat que le Ministre pourrait nommer régulièrement, au besoin pour un temps limité.

Vous ne pouvez douter du désir de tous de mettre au point rapidement les meilleures réformes possibles, et la procédure que je vous propose n'est absolument pas rendue caduque par les événements.

(1) - A ce sujet je rappelle que le Directeur de l'Enseignement Scientifique a schématiquement la mission suivante : il consacre la totalité de son temps à l'étude des programmes des divers enseignements et des problèmes posés par leur coordination, des méthodes d'enseignement et des grandes masses des emplois du temps. Il accomplit ce travail en liaison avec les professeurs et en contact avec les élèves.

récents, qui ne font qu'accélérer la réalisation de nos projets.

A ce sujet, je précise bien que j'ai admis les travaux de réflexion des élèves en ce qui concerne l'enseignement, pour la deuxième année de la promotion 1967 et pour la promotion 1968, ces travaux devant aboutir à des projets qui me seront remis pour examen et discussion au sein d'organismes bien représentatifs. Mais ce serait prendre une lourde responsabilité vis-à-vis des élèves que de leur laisser croire, d'une manière ou d'une autre, qu'ils ont à déterminer des transformations qui se situent en dehors de l'enseignement, par exemple, au plan des structures, de la gestion et de la finalité de l'Ecole. Il n'est pas possible en effet d'appartenir à une organisation et, en même temps, de décider d'en sortir unilatéralement. Nous nous heurterions là aux limites qu'on ne peut franchir, que j'ai déjà indiquées à plusieurs reprises, qui tiennent à la nature de l'Ecole Polytechnique et que ma mission est strictement de maintenir.

Signé : MAHIEUX

Copies :
Monsieur le Ministre des Armées
Cabinet
Monsieur le Président du Conseil
de Perfectionnement
Divisions des Elèves
CDT

AUTEUR

EMMANUEL GRISON

Président d'honneur de la SABIX